

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 9 avril 2024 à 20h00

Mairie de Dommartin-lès-Remiremont : Salle du Conseil

Date de convocation : 2 avril 2024 - Date d'affichage : 2 avril 2024

Présents : Catherine LOUIS, Annette MAISON, Bruno DERVAUX, Tiffany DE SANTA, Régis MOREAU, Remi LACROIX, Laurent FRANCOIS, Antoine CLAUDEL, Fanny L'HUILLIER, Alain MANGEL, Mireille RIFFENSTALL, Stéphanie PREVOST, Virginie AUBRY

Excusés et ayant donné pouvoirs :

Jean MANSOURI à Catherine LOUIS

Marie-Odile SIMON à Régis MOREAU

Vanessa GRANDEMANGE à Remi LACROIX

Elise ROUSSEY à Fanny L'HUILLIER

Sandra THIERRY à Antoine CLAUDEL

Jérôme MILLOTTE à Bruno DERVAUX

Secrétaire de séance : Remi LACROIX

En introduction, Madame le Maire présente à l'assemblée la nouvelle secrétaire générale, Lélia LACROIX CLÉMENT qui prendra ses fonctions le 22 avril 2024.

Par rapport à l'ordre du jour envoyé avec la convocation le 1<sup>er</sup> avril, deux points sont à retirer :

- La modification du tableau des effectifs qui sera examinée lors d'une prochaine séance ;
- L'établissement d'un bail emphytéotique pour une place de parking attenante au bâtiment communal vendu sis 70 rue de Pont qui n'est pas la meilleure solution technique et juridique.

Un point est à ajouter : l'autorisation de démarrage des travaux du programme de voirie 2024 et du projet de rénovation de l'orgue de l'église.

*Accepté à l'unanimité.*

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 février 2024 est adopté à l'unanimité.

### **I / Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

---

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte des délégations consenties au Maire dans le cadre des demandes de droit de préemption urbain.

La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Un terrain sis 680 rue de la Brasserie appartenant à SCI HAXHIAJ IMMO
- Un terrain sis 680 rue de la Brasserie appartenant à Mr Gulsen OKTAIKAN
- Biens sis au lieudit « 495 rue des Granges de Franould » appartenant à Mr Anicet OFFROY

### **II/ Délibérations**

---

#### **Attribution subventions aux associations**

Comme le budget primitif 2024 a été voté en février avant la réception de toutes les demandes et de subvention et leur instruction, nous passons une délibération spécifique pour leur attribution.

Pour chaque demandeur, un contrôle financier a été effectué. Le montant total de 8920 euros respecte l'enveloppe inscrite au budget.

Le détail par association est établi ainsi :

Accor Agri	3 500,00 €
Ademat-H	20,00 €
Dommartin, Histoire et Patrimoine	400,00 €
Football Club	2 000,00 €
La Détente	500,00 €
Les Crins de Franould	500,00 €
Les Genévriers du May	650,00 €
Radio des ballons	200,00 €
Prévention Routière	150,00 €
Scouts et Guides de France	200,00 €

*Adopté à l'unanimité.*

### **Participations syndicales : additif pour le S.I.V.O.M**

Suite au comité syndical du 26 mars dernier, le SIVOM nous a adressé sa demande de contribution annuelle (14 339.30€). Nous notons la baisse du montant conséquent à un recalcul de la répartition des coûts d'exploitation des gymnases appartenant à la Ville de Remiremont au prorata des profils d'utilisateurs.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Affectations Résultats 2023 : Modificatif**

Suite à une erreur technique sur le budget général et sur le budget du service de l'eau, il convient de corriger l'affectation du résultat votée le 15 février. Cela consiste à affecter au compte 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir les besoins nets d'investissement (somme du solde de la section d'investissement 2023 et du solde des restes à réaliser 2023).

Le reliquat est inscrit en excédent reporté au compte 002.

Budget général 1068 = 696 826.75€ ; 002 = 317 179.06€

Service de l'eau 1068 = 47 103.52€ ; 002 = 9 199.50€

Assainissement 002 = 150 047.48€

Forêt 002 = 665 701.02 € dont affectation de 200 000€ sur le budget général

*Adopté à l'unanimité.*

### **Tarif de l'eau**

Le coût de maintenance du réseau augmente, ce qui dégrade l'excédent de fonctionnement. En l'état, le budget sera prévisionnellement déficitaire, il convient donc pour en assurer le respect de l'équilibre, procéder à une augmentation du tarif de l'eau.

Proposition d'augmenter de 20% soit 1.26€ le m<sup>3</sup> pour pérenniser le service.

Cela représente une hausse annuelle d'environ 25€ pour un usager consommant 120m<sup>3</sup> l'an.

Notons que ce tarif reste en deçà de la moyenne constatée sur la CCPVM. (166 euros les 120m<sup>3</sup> eau + assainissement vs 226€).

Catherine LOUIS met aussi en perspective la mutualisation de la compétence au sein de la CCPVM, ce qui se traduira en cible par une convergence des tarifs.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Vote des budgets communaux**

La modification des affectations de résultat et des modifications tarifaires impactent le budget primitif 2024 qu'il convient de réadopter pour le budget général et le service de l'eau. C'est l'opportunité de tenir compte des notifications de la fiscalité et des dotations de l'Etat réceptionnées depuis février et d'ajuster les prévisions idoines.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Autorisation de démarrage des travaux de voirie 2024**

Il convient de délibérer sur cette autorisation en vue de solliciter les co-financements. Une tournée de contrôle aura lieu le 16 avril. Pour 2025, la rue de Gerbiachamp (contre-allée), la rue de la Rochotte et l'impasse des Fontaines (vétusté accélérée par des passages d'engin et les inondations) sont inscrites au programme.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Autorisation de démarrage des travaux de l'orgue**

Il convient de délibérer sur cette autorisation en vue de solliciter les co-financeurs du projet que ce sont la DRAC et le Conseil Départemental avec les pièces justificatives nécessaires à l'appui. Tiffany DE SANTA rappelle les dernières réunions et ces enjeux.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Annulation délibération 20240119 : baux de chasse**

Il convient d'annuler ladite délibération prise au dernier conseil du 15 février. En effet, il était exposé que la société de chasse « La St Hubert » répartie en 2 équipes (« St Hubert » et « Sapé ») voulait évoluer en 2 sociétés distinctes avec une répartition des terrains précisée dans 2 baux. Cela s'avérait être un quiproquo au sein du comité de l'association, réglé en interne, avec les tentatives et efforts de médiation de Madame le Maire pour retrouver un climat le plus serein.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Cessation commerciale de la boulangerie**

Pour procéder à l'émission des écritures comptables de cession du bâtiment 70 rue de Pont, il convient de déclasser la destination de ce bâtiment à usage commercial (boulangerie).

*Adopté à l'unanimité.*

### **Admissions en non-valeur**

Le comptable public nous demande d'inscrire 6 372.41€ en admission en non-valeur de créances qu'il n'a pu recouvrer, soit :

- 5 231.84€ sur le budget primitif
- 284.35€ sur le budget du service de l'eau ;
- 856.22€ sur le budget assainissement.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Convention compensation La Bruche (Corsicasole)**

Le défrichage de la zone de la Bruche par l'exploitant apporte des compensations financières pour sauvegarder et entretenir des parcelles à proximité.

Les sommes perçues sont versées sur le budget Forêt, soit :

16243 € versés sur cet exercice en une fois ;

1357 € annuels pendant les 30 ans de sanctuarisation du site.

*Adopté à l'unanimité.*

## **III / Informations**

---

### **CME**

Régis MOREAU récapitule les dernières actions : le nettoyage de printemps a réuni une trentaine de Picosés qui ont collecté 1500 litres d'ordures en tous genres...

Une visite du centre de tri à Chavelot est programmée le 31 octobre après-midi.

### **Forêt**

Bruno DERVAUX informe de la mise en contrat d'approvisionnement de 1000m<sup>3</sup> de bois déperissant.

### **Vente du 37 rue du Cuchot**

Ce bâtiment abrite un logement et des cellules commerciales loués. Vente envisagée entre 185K et 200K€.

### **Achat du bâtiment abritant l'accueil périscolaire**

Achat envisagé à la Communauté de Communes propriétaire du bâtiment seul pour 84 000€ (par moitié sur 2 ans), la Commune étant restée propriétaire du terrain.

### **Centre bourg – travaux de la phase II**

Le marché a été attribué au groupement Peduzzi-IdVerde pour 252 000€ HT.

Remi LACROIX précise que la réunion 0 entre la mairie, le maître d'œuvre et les opérateurs s'est déroulée le 4 avril. Il est prévu un démarrage du chantier au plus tard début juillet après quelques semaines de préparation, et son achèvement début novembre (4+24 semaines contractualisées). Ce calendrier prévisionnel permettrait les plantations prévues courant novembre, période la plus propice.

Le personnel communal a déjà réalisé des tâches réservées en régie dans ce projet (démolition murets et mur...).

Prochainement, un accès piéton sera sécurisé pour rejoindre l'église depuis les parkings. Pendant les travaux, l'accès à la place aux véhicules motorisés sera réservé aux seuls riverains et prestataires de l'espace culturel.

## **Crépis de l'église**

Réalisé par l'entreprise Bové en 2018 pour 13 000 euros environ en même temps que celui de la mairie et avec le même matériau, nous avons connu depuis le premier hiver 2019 des soucis de décollement malgré les corrections apportées par l'entreprise.

Catherine LOUIS précise que la Commune a bien conscience que le support en pierre de gré rend la pose compliquée d'un crépi, la pierre devant respirer mais aussi être protégée de par sa tendreté. Prochainement, le soubassement d'une matière différente sera nettoyé et laissé à nu. Une sécurisation du site par des barrières Vauban dessous les parties dégradées protégeant les piétons de chutes de plaques éventuelles a été mise en place.

## **En-herbage du cimetière**

L'en-herbage étant irrégulier, contact a été pris avec l'entreprise ID Verde.

## **Crépis Blés d'Or**

La garantie décennale a été déclenchée concernant les crépis dégradés des pavillons du lotissement : la procédure sera longue selon les experts : est-ce dû à des malfaçons de construction, à la sécheresse des sols, à la zone sismique. Des scanfers vont être réalisés dans les linteaux...

Nous ne pouvons rien faire si ce n'est attendre le retour de la procédure en cours.

## **Achat tractopelle**

La vérification générale périodique contraignante et couteuse, sa mise aux normes et son maniement inversé conduisent au renouvellement du tractopelle, avec un financement partiel par l'emprunt à hauteur de 85 000€. Cela fera l'objet d'un marché incluant la reprise de l'engin actuel.

## **Démantèlement du réseau cuivre**

L'opérateur historique Orange a organisé une réunion nous informant de l'arrêt du réseau cuivre en 2030 sur toute la France.

Dommartin-lès-Remiremont ayant été fibrée en premier dans les Vosges, le réseau cuivre sera définitivement démantelé en 2026 sur notre commune. On fait partie de la 3ème tranche nationale. Des réunions publiques, de la communication et de l'accompagnement à l'habitant vers un autre dispositif auront lieu pour réaliser cette transition au mieux.

## **Problème location à l'Espace Culturel**

Lors d'une location, un chariot chargé de 13 tables a été poussé avec son frein métallique enclenché laissant des traces irréversibles sur le revêtement de sol. Un constat de dommage a été effectué auprès des assurances de la mairie et du locataire avec devis demandé auprès de l'entreprise Berranger réalisatrice du sol à l'époque.

### **Cuisine du restaurant scolaire :**

En lien avec notre agent gérant le restaurant scolaire et pour des normes sanitaires à respecter et à cause d'une vétusté avérée des équipements, un réaménagement a été revu et deux devis réalisés auprès de Synergie Maintenance et du Comptoir Hôtelier. Ce dernier a remporté le marché pour un montant de 22 310.63 euros TTC.

### **Baptême de la nouvelle place**

Réflexion est ouverte pour trouver un nom à la nouvelle place / esplanade / parking objet de la phase I des travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg.

### **Réfection des captages**

La 2ème tranche débutera dès que les terrains seront plus asséchés pour les 2 sources restantes du Curé et de Claire Goutte.

### **Conseils d'école**

Les 15 et 22 mars derniers se sont respectivement déroulés les conseils d'école de l'élémentaire et de la maternelle. Les comptes-rendus provisoires sont disponibles sur les sites internet des écoles et relatent les activités passées et à venir, ainsi que des travaux à prévoir.

En substance : l'effectif prévisionnel à date pour l'école maternelle pour la rentrée 2024/2025 est de 68 élèves, dont 22 en petite section, 19 en moyenne section et 26 en grande section, auxquels s'ajoutent 4 en toute petite section.

A l'école élémentaire, le conseil a été introduit par une présentation du dispositif RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté). Les enseignants ont présenté les écrans numériques interactifs et ordinateurs enseignant qui équipent chacune des 5 classes depuis la rentrée de mars. Pour exploiter pleinement ces nouveaux équipements connectés, il faudra songer à améliorer la connexion à internet dans les classes inégalement desservies de par la configuration des locaux par rapport à la box.

### **Village à 50km/h**

Après de nombreuses plaintes de riverains, il a été décidé de repasser l'entièreté du village, comme il y a une douzaine d'années, à 50km/h mises à part les parties déjà matérialisées à 30km/h. Notre village comme beaucoup d'autres communes aujourd'hui subit des vitesses excessives, dangereuses et insupportables au quotidien pour les habitants ou riverains de certaines rues.

En lien avec le Département, puisque le village est traversé par 2 routes départementales, le passage à 50km/h permettra par la suite des aménagements divers pour diminuer la vitesse des automobilistes et rendre plus sûre la traversée de notre commune.

Séance levée à 21h30.

Tous les dossiers portés à l'ordre du jour sont consultables au secrétariat de la mairie.  
A Dommartin-lès-Remiremont, Le Maire, Catherine LOUIS